

TEACHERS
LIBRARIANS
COUNSELLORS

COLLEGE FACULTY

ENSEIGNANTS
BIBLIOTHÉCAIRES
CONSEILLERS



TRAINING ONTARIO'S FUTURE - ÉDUCER L'AVENIR DE L'ONTARIO

CONCESSIONS : CHARGE DE TRAVAIL

**Remarque : Toutes les propositions sont affichées ici - [Propositions de négociation 2024](#)*

- **Problème** : La charge de travail du personnel scolaire à temps plein a augmenté depuis 1985, année où la formule servant à calculer la charge de travail (FCT) a été mise en place. Depuis, l'utilisation de la technologie a explosé dans l'enseignement, comme, par exemple, l'utilisation généralisée d'Internet, du courrier électronique, des systèmes de gestion de l'apprentissage, de l'intelligence artificielle et de l'expansion des modes de prestation. De surcroît, nos cohortes étudiantes ont des besoins de plus en plus complexes. Les normes législatives et d'agrément ont également accru les exigences dans nos environnements d'enseignement. Le rapport du groupe de travail sur la charge de travail est clair : le personnel effectue un travail « invisible » qui n'est pas rémunéré. La proposition M12 du CEC, c'est de la poudre de perlimpinpin. Le CEC NE répond PAS aux préoccupations sur la charge de travail qui ont été exprimées par les membres du personnel scolaire. Par contre, ils ont déposé des concessions et présenté leur proposition dans un emballage – le moindre gain marginal est accordé au détriment de concessions sous le prétexte de « moderniser » le FCT et d'apporter de la « flexibilité ».

M12	Concessions proposées par les collèges	Impact sur le personnel scolaire
Concessions déposées par les collèges	<ul style="list-style-type: none">• Heures de cours asynchrones<ul style="list-style-type: none">○ La proposition supprime l'affectation d'heures de contact d'enseignement pour des heures asynchrones selon les types de cours définis par le collège.	<ul style="list-style-type: none">• Les membres du personnel scolaire recevront moins de temps pour les types de cours qui comprennent des heures asynchrones, alors que trois types de cours sur quatre peuvent inclure des heures asynchrones.<ul style="list-style-type: none">○ Les membres du personnel scolaire n'auront plus d'heures de contact



TEACHERS
LIBRARIANS
COUNSELLORS

COLLEGE FACULTY

ENSEIGNANTS
BIBLIOTHÉCAIRES
CONSEILLERS



TRAINING ONTARIO'S FUTURE - ÉDQUER L'AVENIR DE L'ONTARIO

	<ul style="list-style-type: none">○ La proposition comprend trois modes de prestation sur quatre qui incluent des heures de cours asynchrones.○ La proposition introduit moins de temps pour la préparation des cours répétés ayant des heures de cours asynchrones.● La proposition introduit des types de cours qui ne tiennent pas compte du travail effectué en classe.● Types de cours synchrones<ul style="list-style-type: none">○ Inclut à la fois l'enseignement en personne et en ligne.● La proposition supprime le mode de prestation dans la définition de l'HCE.	<ul style="list-style-type: none">○ d'enseignement assignées sur leur FCT, ou de contact pour les CP, pour les heures de cours asynchrones.○ Le personnel scolaire ne recevra plus qu'une fraction d'heure (réduction des nouvelles dispositions du FCT) pour préparer le contenu, évaluer et fournir des commentaires aux cohortes étudiantes pour les heures de cours asynchrones.○ Le personnel scolaire recevra moins de temps pour dispenser le cours répété « cours multimodal flexible »● Les définitions proposées des types de cours ne reflètent pas les exemples de définition utilisés par le groupe de travail sur la charge de travail ni le travail effectué dans nos salles de classe et ne tiennent pas compte du temps supplémentaire et nécessaire pour enseigner dans deux modes de prestation à la fois.
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



TEACHERS
LIBRARIANS
COUNSELLORS

COLLEGE FACULTY

ENSEIGNANTS
BIBLIOTHÉCAIRES
CONSEILLERS



TRAINING ONTARIO'S FUTURE - ÉDUQUER L'AVENIR DE L'ONTARIO

- La proposition supprime l'équivalence entre tous les **modes de prestation** et l'attribution d'**heures de contact d'enseignement**.
- La proposition supprime également l'équivalence entre l'enseignement en classe et l'enseignement en **laboratoire** dans la définition d'une **HCE**.
- Elle modifie la définition d'une HCE pour inclure des « blocs d'enseignement » qui peuvent être attribués par incréments de ½ h par cours.
- Elle permet l'attribution de préparations de cours supplémentaires si la charge de travail est inférieure à 35 heures par semaine sans obtenir l'accord du personnel scolaire.
- L'enseignement en laboratoire risque de ne pas recevoir une HCE complète.
- **L'heure de contact d'enseignement** est définie comme une **heure** dans l'ensemble de la convention collective. Le travail doit être attribué sur la base d'une heure pour une heure. C'est la pierre angulaire du formulaire de charge de travail (FCT). Autoriser la planification par incréments d'une demi-heure ET d'une heure entière crée des problèmes de planification qui pourrait nous amener à commencer nos journées plus tôt et à les terminer plus tard.
- Ne pas assigner plus de quatre préparations de cours, sans l'accord du



TEACHERS
LIBRARIANS
COUNSELLORS

COLLEGE FACULTY

ENSEIGNANTS
BIBLIOTHÉCAIRES
CONSEILLERS



TRAINING ONTARIO'S FUTURE - ÉDUCER L'AVENIR DE L'ONTARIO

- Elle réduit le temps alloué aux évaluations assistées ou de routine et supprime le terme « mechanical » dans la définition de la CC en anglais de « évaluations assistées ou de routine ».
- Elle réduit la capacité du personnel scolaire et du syndicat de refuser une Entente modifiée sur la charge de travail.

membre du personnel scolaire, est une charge de travail maximale qui protège une éducation de qualité.

- Moins de temps est alloué pour évaluer les travaux des étudiantes et étudiants qui sont corrigés avec une assistance mécanique/technologique. On vous attribuerait le même temps (soit moins) que si vous faisiez les évaluations dans la salle de classe et que si vous ne faisiez aucun travail à la maison.
- En remettant en cause le droit du personnel scolaire de refuser une entente modifiée sur la charge de travail, on menace leurs droits relatifs aux HS, au PP, et à 11.08. Cette menace est accentuée par la limitation du droit du syndicat de refuser l'entente modifiée sur la charge de travail, dont le but est pourtant d'assurer une certaine protection de la charge de travail.

